

22 et 23 novembre 2024

DECISION N° 1 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

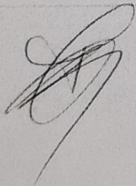
Suite à l'interruption de course dans l'ES n° 1 du 46e rallye régional des Noix, après la sortie de route du concurrent n° 81, le Collège décide l'application de l'article n° 7.5.16 ("Interruption d'une Epreuve Spéciale") de la Réglementation Rallyes 2024 de la FFSA.

Les temps suivants sont attribués dans l'ES 1 :

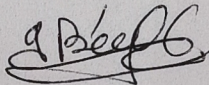
n° 82 : 5' 50" 0
n° 83 : 6' 23" 3

Fait à Firminy, le 23 novembre 2024 à 16h05

Joëlle ALLEMAND, lic. FFSA 16382
Membre du Collège



Georges BEAL, lic. FFSA 2910
Membre du Collège



Nicole FOREST, lic. ASS 201
Présidente du Collège

